

Aéroclub de Colmar

Conseil d'Administration du 2 mai 2023

Présents : Stéphane Wagner, Jean-Pierre Conrad, Mostapha Hami-Eddine, Guilhem Borghesi, Jérôme Staub, Jean-Marc Pagies, Christopher Bueb, Alexis Rozier, Marc Gilg, Jean-Philippe Sager, Jérémy Dietrich

En visioconférence : Philippe Dufour, Arnaud Grillot, Hélène Toutain

Excusé : Eric Schnell

1 – Election du Bureau

Suite à l'Assemblée générale annuelle du 15 avril 2023, le Bureau a été renouvelé à la première séance suivante du Conseil d'administration conformément aux Statuts.

Après appel à candidatures et l'absence d'autres candidats, le Bureau a été constitué comme suit :

Président :	Stéphane WAGNER (élu Président pour la durée de son mandat 2021 – 2024)
Vice- Président :	Jean-Philippe SAGER
Secrétaire général :	Philippe DUFOUR
Trésorier :	Jean-Marc PAGIES
Trésorier adjoint :	Jean-Pierre CONRAD
Secrétaire général adjt :	Guilhem BORGHESI

Le Bureau a été déclaré constitué jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.

2 – Intervention de la FFA auprès du Crédit Mutuel Grand Est

Le Crédit Mutuel a répondu à l'intervention de la FFA suite au refus de financement des avions d'aéroclub. La réponse émane du cabinet de la banque. Elle propose un rendez-vous de concertation.

3 – Projet d'acquisition d'un Evektor

L'objectif de financement participatif est atteint avec des engagements de prêts pour un montant de 83 000 € et 2 500 € de dons qui donneront lieu à reçu fiscal.

Le Président se rendra prochainement à Reims pour visiter l'Evektor mis en vente par l'Aéroclub de Reims pour un prix à débattre de 108 000 €. L'Aéroclub vend cet Evektor pour en acquérir un autre avec EFIS.

Si la visite est concluante, le Conseil d'administration donne son accord au lancement des opérations d'acquisition.

Concernant la tarification du nouvel avion école, il semble impossible techniquement d'appliquer une instruction à 17,5 €/h sur un seul avion (35 €/h sur les autres) et de créer un tarif solo exonéré de l'instruction.

Le président rappelle qu'il avait émis l'idée, il y a quelques temps, d'appliquer un tarif de 20€ sur tous les avions.

Jérôme se propose d'étudier l'impact financier d'un tel dispositif et de présenter les conclusions pour un arbitrage au Conseil d'administration de juin.

Jean-Philippe indique avoir réalisé un travail d'examen des prix pratiqués par le club à l'aide de Gérard Colette. Il s'agissait de trouver des marges de manoeuvre pour la trésorerie du club mais également d'assurer un positionnement tarifaire cohérent avec les prix pratiqués dans les aéroclubs voisins.

Les propositions de revalorisation (+7 % sur les trains classiques et + 4% sur les Ecoflyer) seront prises en compte dans l'étude de refonte des prix de l'instruction et ne seront pas appliquées tant que le nouvel avion-école n'aura pas été acquis.

4 – Vente du Cessna

Dany Lender se propose de racheter le Cessna 152 pour un montant de 10 000 € dans le but de le remotoriser et de le louer au club.

Il est convenu que cette cession n'engage en rien le Club de louer l'avion remotorisé.

Jérôme rappelle néanmoins que la location d'avion n'est pas une solution viable financièrement pour le club et que l'éventuelle location du C152 par le club constitue un signal contradictoire par rapport aux arguments écologiques (réductions de consommations et sonores) avancés au moment de l'opération de constitution du prêt participatif.

Le club s'engage néanmoins à fournir gracieusement au nouveau propriétaire une place dans un de ses hangars. Le Conseil d'administration donne son accord de principe à la vente sur la base d'un prix à débattre de 12 000 €.

5 – Participation des pilotes à la franchise d'assurance en cas de casse

Le club est assuré pour les dommages aux avions dans la limite de la valeur déclarée et avec une franchise de 1500 € par sinistre. A noter toutefois que la ristourne annuelle de non casse (2 600 € en 2022) peut conduire le club à choisir de ne pas déclarer les sinistres de faible importance pour ne pas perdre cette prime.

Le pilote peut être appelé à participer aux dépenses de réparation pour un montant représentatif de la franchise d'assurance et donc une participation plafonnée à 1 500 €. Il y a quelques années, un pilote a réussi à actionner sa propre assurance RC familiale pour des dégâts à la verrière d'un Ecoflyer. Mais l'avion était au sol. Ce n'était pas un dommage aéronautique.

Pour répondre aux questions que les pilotes peuvent se poser sur ce sujet, un guide explicatif sur la couverture d'assurance du club et les modalités de participation en cas de casse devra être réalisé.

6 – Déploiement de la version d'Aérogest Online

Aérogest vient d'envoyer au club le boîtier Raspberry pour l'interface entre la boîte à clef et le serveur. La migration vers la version Online pourra commencer après clôture des comptes 2022 qui est exigée auprès du comptable au 31/05/2023.

Guilhem se propose pour rédiger un manuel d'utilisation du nouvel Aerogest.

7 – Point Journées Portes Ouvertes 13 et 14 mai

La Ville a été sollicitée pour le prêt de 200 mètres de barrières métalliques. La réponse est en attente. Il faudra aller les chercher au plus tard le vendredi matin et les rendre le lundi matin suivant. Stéphane demandera à Paul Libbra la mise à disposition d'un semi-remorque avec chauffeur, mais il faudra de la main d'œuvre club.

Le Président
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général
Philippe Dufour